

DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
-----  
DE LA COMMUNE DE VIRIAT

**Séance du 25 juillet 2023**

Sur convocation en date du 19 juillet 2023, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le 25 juillet 2023 à 19 h 30, à l'Espace Familles sous la présidence de M. Bernard PERRET, Maire

Étaient présents : Mesdames, Messieurs

MERLE Emmanuelle	LACOMBE Annick	BLANC Jean Luc
CHEVILLARD Jean Luc	BURTIN Béatrice	CHANEL Serge
JACQUEMET Rodolphe	VINIÈRE Michel	LAUPRETRE Patrick
BILLOUD Jean-Louis	VEUILLET Philippe	BONHOURS Paola
MARION Isabelle	MOREAU DE SAINT MARTIN Claire	
PERDRIX Catherine	TAPONARD Emmanuel	MAZUÉ Joséphine
BELQAID Zahira	JOSSERAND Raphaël	

Étaient excusés :

Alexis MORAND a donné pouvoir à Emmanuelle MERLE  
Myriam BRUNET a donné pouvoir à Bernard PERRET  
Patrice JANODY a donné pouvoir à Jean-Luc BLANC  
CHATARD Kévin a donné pouvoir à Annick LACOMBE  
Laure THERMET a donné pouvoir à Isabelle MARION  
Sandra MERLE a donné pouvoir à Zahira BELQAID  
Meryl BURDY a donné pouvoir à Jean-Louis BILLOUD  
Magalie DAVID a donné pouvoir à Philippe VEUILLET  
Anja SCHUBERT a donné pouvoir à Michel VINIÈRE

**Nombre de conseillers municipaux en exercice** : 29

**Secrétaire de séance** : Emmanuelle MERLE

**ÉTAT ANNUEL PRESENTANT L'ENSEMBLE DES INDEMNITES BRUTES DE  
TOUTES NATURES PERÇUES PAR LES ELUS SIEGEANT AU CONSEIL  
MUNICIPAL**

Entendu le rapport de M. le Maire

Vu les articles 92 et 93 de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement et à la proximité

La loi Engagement et Proximité n°2019-1461 du 27 décembre 2019 a instauré l'obligation de présenter, avant l'examen du budget, un état annuel des indemnités perçues par les élus siégeant au Conseil municipal. Cette nouvelle obligation, définie à l'article 93 de la loi susvisée pour les communes, aurait dû être mise en œuvre dès 2021.

L'article L2123-24-1-1 du Code général des collectivités territoriales dispose ainsi que « chaque année, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au Conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en leur sein et au sein de tout syndicat... Cet état est communiqué chaque année avant l'examen du budget de la Commune. »

Concrètement, l'état annuel doit présenter l'ensemble des indemnités que reçoivent les élus locaux siégeant au conseil au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées :

- au conseil
- au sein de tout syndicat mixte, pôle métropolitain, pôle d'équilibre territorial et rural
- au sein des sociétés publiques locales, des sociétés d'économie mixte à opération unique et leurs filiales

D 250723-03

Concernant le formalisme lié à la présentation de cet état, il n'y a pas de contrainte formelle hormis la mention des montants en euros bruts avant toute retenue fiscale ou sociales. Il est recommandé d'indiquer les montants par mandat ou par fonction, de manière nominative pour une pleine visibilité des indemnités allouées. Cet état doit être communiqué à l'ensemble des membres du Conseil municipal avant l'examen du budget pour l'exercice suivant. Cet état ne fait pas l'objet d'un vote.

Afin de régulariser au plus tôt la situation de présentation de l'état annuel présentant l'ensemble des indemnités brutes de toutes natures perçues par les élus siégeant au Conseil municipal sans attendre le mois de février 2024.

Ainsi pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2022 au 30 juin 2023, l'état annuel présentant les l'ensemble des indemnités brutes de toutes natures dont bénéficient les élus siégeant au sein du Conseil municipal de Viriat est le suivant :

Nom Prénom	Indemnités brutes annuelles perçues du 1 <sup>er</sup> juillet 2022 au				TOTAL
	Mandat municipal	Mandat intercommunal	Représentant de la Commune au sein d'un Syndicat	Autres mandats	
PERRET Bernard	24 877.80	966.12	9 033.24	0	34 877.16 €
MERLE Emmanuelle	9 951.12	21 737.88	0	0	31 689.00 €
MORAND Alexis	9 951.12	966.12	9 033.24	30 288	50 238.48 €
LACOMBE Annick	9 951.12	966.12	0	0	10 917.24 €
BLANC Jean-Luc	9 951.12	0	0	0	9 951.12 €
BRUNET Myriam	9 951.12	0	0	0	9 951.12 €
CHEVILLARD Jean-Luc	9 951.12	0	0	0	9 951.12 €
BURTIN Béatrice	4 975.56	0	0	0	4 975.56 €
JANODY Patrice	4 975.56	0	0	0	4 975.56 €
CHANEL Serge	4 975.56	0	0	0	4 975.56 €
CHATARD Kévin	4 975.56	0	0	0	4 975.56 €
JACQUEMET Rodolphe	4 975.56	0	0	0	4 975.56 €

**Le Conseil municipal, à l'unanimité de :**

- prend connaissance de l'état annuel de l'ensemble des indemnités perçues par les élus siégeant au sein du Conseil municipal de Viriat
- autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

LE MAIRE,  
Bernard PERRET